

NOTE DE SYNTHÈSE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Budget Primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Dès lors, afin de répondre aux obligations de transparence et de responsabilité financière des collectivités locales (article 107 de la loi NOTRE du 07 août 2015), cette note fait l'objet de publications à l'appui des CFU du budget principal et des budgets annexes des Pompes Funèbres et du Réseau de Chaleur Urbain de la Ville d'Aubagne.

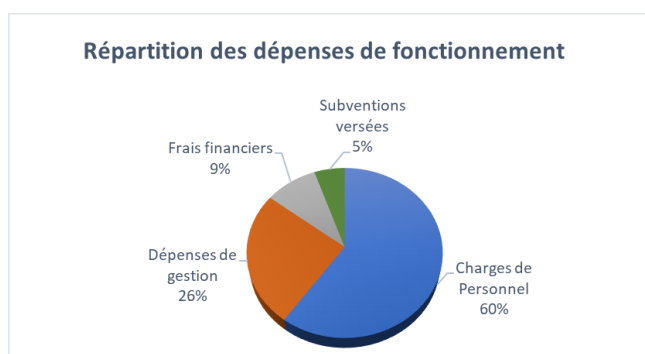
Le CFU, voté en séance du Conseil municipal du 17 juin 2026, retrace les dépenses et les recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, en distinguant :

- les dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux y compris les charges financières, ainsi que les recettes ou financements afférents (impôts, taxes, participations des usagers...),
- les dépenses d'investissement liées à des modifications du patrimoine communal (acquisitions, construction, achats durables...) et aux remboursements en capital des emprunts, ainsi que les recettes ou financements afférents (FCTVA, subventions, emprunt...).

Il détermine les résultats comptables des budgets.

1. Les chiffres clés du CFU 2025 budget principal – section de fonctionnement

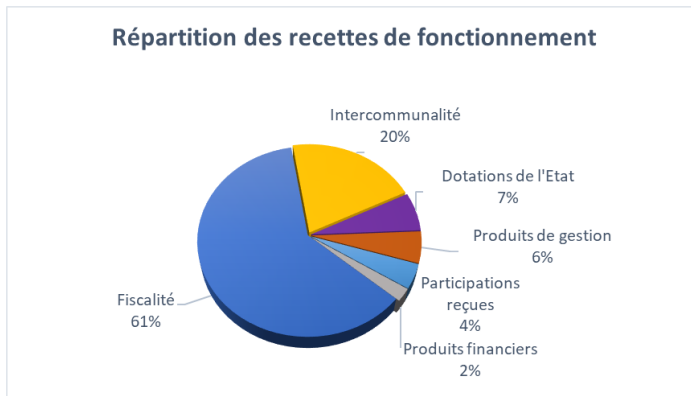
- **Les dépenses de fonctionnement : 77,898 M€.**



Les dépenses de fonctionnement affichent une hausse de 1,772 M€, soit + 2,33 % par rapport à 2024, du fait de la progression des charges de personnel et des dépenses de gestion. Leur taux de réalisation est de 99,32 %.

(en M€)	CA 2024	CA 2025	Évolutions	
Charges de Personnel	45,350	46,666	1,316	2,90%
Dépenses de gestion	18,460	19,840	1,379	7,47%
Frais financiers	7,300	7,228	-0,072	-0,98%
Subventions versées	5,016	4,164	-0,852	-16,99%
	76,126	77,898	1,772	2,33%

- **Les recettes de fonctionnement : 83,711 M€.**



Les recettes de fonctionnement augmentent de 2,147 M€, soit une évolution de + 2,63 %. Par rapport aux prévisions, elles se réalisent à 97,87 %.

(en M€)	CA 2024	CA 2025	Évolutions	
Fiscalité	50,490	51,336	0,846	1,68%
Intercommunalité	15,657	17,010	1,353	8,64%
Dotations de l'État	5,383	5,465	0,082	1,53%
Produits de gestion (hors AMP)	4,364	4,484	0,121	2,76%
Participations reçues	3,669	3,544	-0,125	-3,40%
Produits financiers (hors AMP)	2,000	1,871	-0,129	-6,44%
	81,563	83,711	2,147	2,63%

ZOOM sur la fiscalité directe :

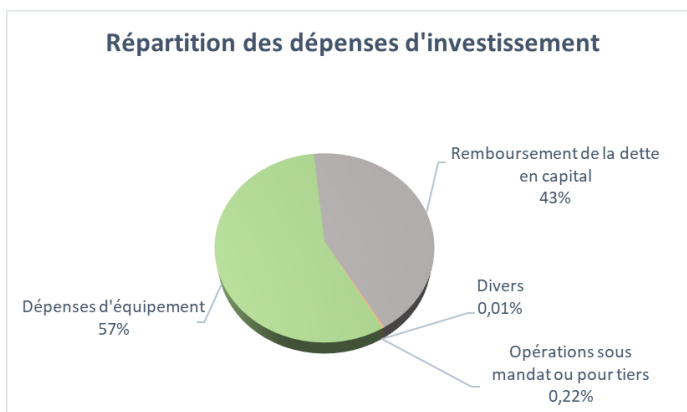
1^{er} poste de recettes, le produit de la fiscalité soit 51,336 M€ comprend notamment le produit des impositions directes (taxes foncières bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) qui représente 46,103 M€ en 2025.

Celui-ci progresse de 1,73 % en raison de la seule croissance des bases d'imposition, les taux restant inchangés par rapport à l'année précédente.

- Taux de la Taxe Foncière sur le bâti : 49,13 %
- Taux de la Taxe Foncière non bâti : 50,65 %
- Taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22,01 %

2. Les chiffres clés du CFU 2025 budget principal – section d'Investissement

- **Les dépenses d'investissement : 23,603 M€**



Les dépenses d'investissement augmentent de 8,07 % par rapport à 2024, une évolution étroitement liée à celle des dépenses d'équipement. Leur taux de réalisation est de 75,94 %.

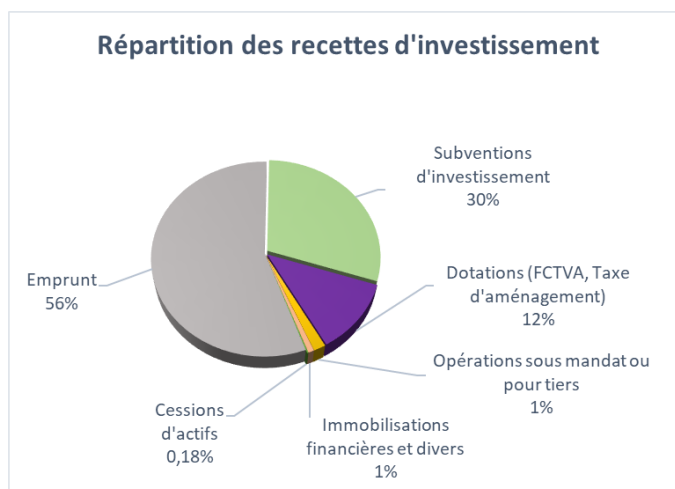
(en M€)	CA 2024	CA 2025	Évolutions	
Dépenses d'équipement	11,589	13,374	1,785	15,40%
Remboursement de la dette en capital	9,975	10,174	0,200	2,00%
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,277	0,052	-0,225	-81,20%
Divers	0,000	0,003	0,003	
	21,841	23,603	1,763	8,07%

ZOOM sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Sur 13,374 M€ de dépenses d'équipement réalisés en 2025, 13,209 M€ relèvent d'opérations engagées au titre du PPI initié en 2022 et comportant 9 domaines d'intervention :

- ✓ Rénovation et aménagement du patrimoine bâti existant : 1,667 M€,
- ✓ Modernisation et aménagement durable de l'espace public : 2,470 M€,
- ✓ Rénovation énergétique : 1,505 M€,
- ✓ Ville et bâtiments intelligents et numériques : 0,423 M€,
- ✓ Actions et acquisitions foncières : 0,058 M€,
- ✓ Gestion du parc de véhicules et moyens techniques des services : 1,225 M€,
- ✓ Protection de l'espace public : 0,590 M€,
- ✓ Equipements nouveaux : 5,094 M€,
- ✓ Restauration du Patrimoine : 0,178 M€.

• Les recettes d'investissement : 14,318 M€



Les recettes d'investissement diminuent de 1,14 %, en raison notamment d'un report sur l'exercice 2026 du produit d'une cession d'actifs de 2 M€.

(en M€)	CA 2024	CA 2025	Évolutions	
Emprunt	8,000	8,000	0,000	0,00%
Subventions d'investissement	1,981	4,249	2,268	114,48%
Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)	1,399	1,698	0,299	21,38%
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,192	0,232	0,039	20,38%
Immobilisations financières et divers	0,318	0,114	-0,204	-64,19%
Cessions d'actifs	2,592	0,025	-2,567	-99,02%
	14,483	14,318	-0,165	-1,14%

ZOOM sur la dette :

Avec un stock de dette de près de 131 M€ au 31/12/2025, soit 2 634 €/habitant, la Ville d'Aubagne a dû rembourser en 2025 un total d'annuités d'emprunts de 16,690 M€, soit 10,174 M€ en capital et 6,516 M€ en intérêts. Parallèlement, elle a emprunté 8 M€ auprès d'établissements bancaires pour financer ses investissements et s'est donc désendettée de plus de 2 M€.

3. Les chiffres clés des CFU 2025 des budgets annexes

- **Le budget annexe des Pompes Funèbres :**

La Ville d'Aubagne s'est dotée en 1998 d'une régie municipale de pompes funèbres gérée en budget annexe.

En 2025, les réalisations de dépenses et de recettes, donnant lieu à des mouvements de fonds, ne concernent que le fonctionnement de la régie, en l'absence de projets d'investissement.

Les dépenses relatives à l'activité de ce service s'élèvent à 0,166 M€ en 2025 en hausse de 25,26 %. Elles concernent le remboursement du personnel municipal mis à disposition par le budget principal (0,136 M€) et, dans une moindre mesure, les dépenses récurrentes d'achats de marchandises et d'entretien/réparations (0,030 M€).

Les recettes totalisent 0,033 M€ en 2025 et sont issues de la vente des caveaux et des prestations funéraires.

- **Le budget annexe du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) :**

Le budget annexe du RCU a été créé en fin d'exercice 2023 suite au transfert, à la Ville, de la compétence métropolitaine en matière de « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ».

Les dépenses s'élèvent à 0,283 M€ pour l'exploitation de l'équipement sous forme d'un marché de maintenance des chaufferies et d'achat de combustibles. Elles représentent 0,067 M€ d'investissements sous forme d'études et de travaux.

Le financement est pour partie assuré par **les recettes** d'exploitation à hauteur de 0,244 M€ provenant de la refacturation aux abonnés des frais de gestion du réseau.

4. Les résultats consolidés du budget principal et des budgets annexes

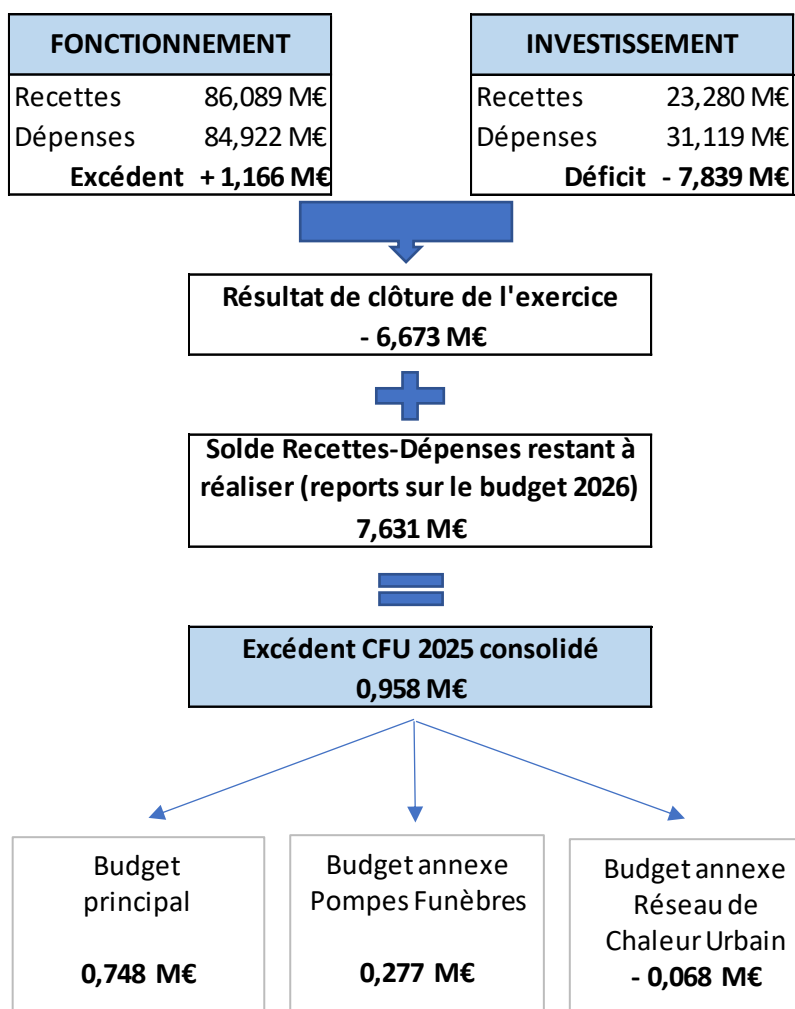
Le résultat du CFU est calculé par différence entre toutes les recettes et toutes les dépenses, y compris les reprises de résultats de l'année précédente, les opérations dites « d'ordre » ainsi que les dépenses et recettes n'ayant pu être réalisées sur l'année en cours, lesquelles n'ont pas été décrites ci-dessus.

Lorsque le budget principal est assorti de budgets annexes, le résultat cumule les données de tous les budgets.

L'équilibre du CFU s'apprécie au regard de son résultat cumulé qui ne doit pas faire apparaître un déficit égal ou supérieur à 5 % des recettes de la section de fonctionnement dans les communes de 20 000 habitants et plus.

Ainsi, l'équilibre du CFU de la Ville d'Aubagne est examiné au regard de la somme des résultats du budget principal et de ses 2 budgets annexes.

En 2025, le CFU fait apparaître un excédent cumulé de 0,958 M€ qui totalise l'excédent du budget principal de 0,748 M€, avec celui du budget annexe des Pompes Funèbres de 0,277 M€ et le déficit du budget annexe du Réseau de Chaleur Urbain de 0,068 M€.



NB : Afin de respecter la sincérité des montants issus des CFU, le total des arrondis peut s'élever différent de l'arrondi du total".